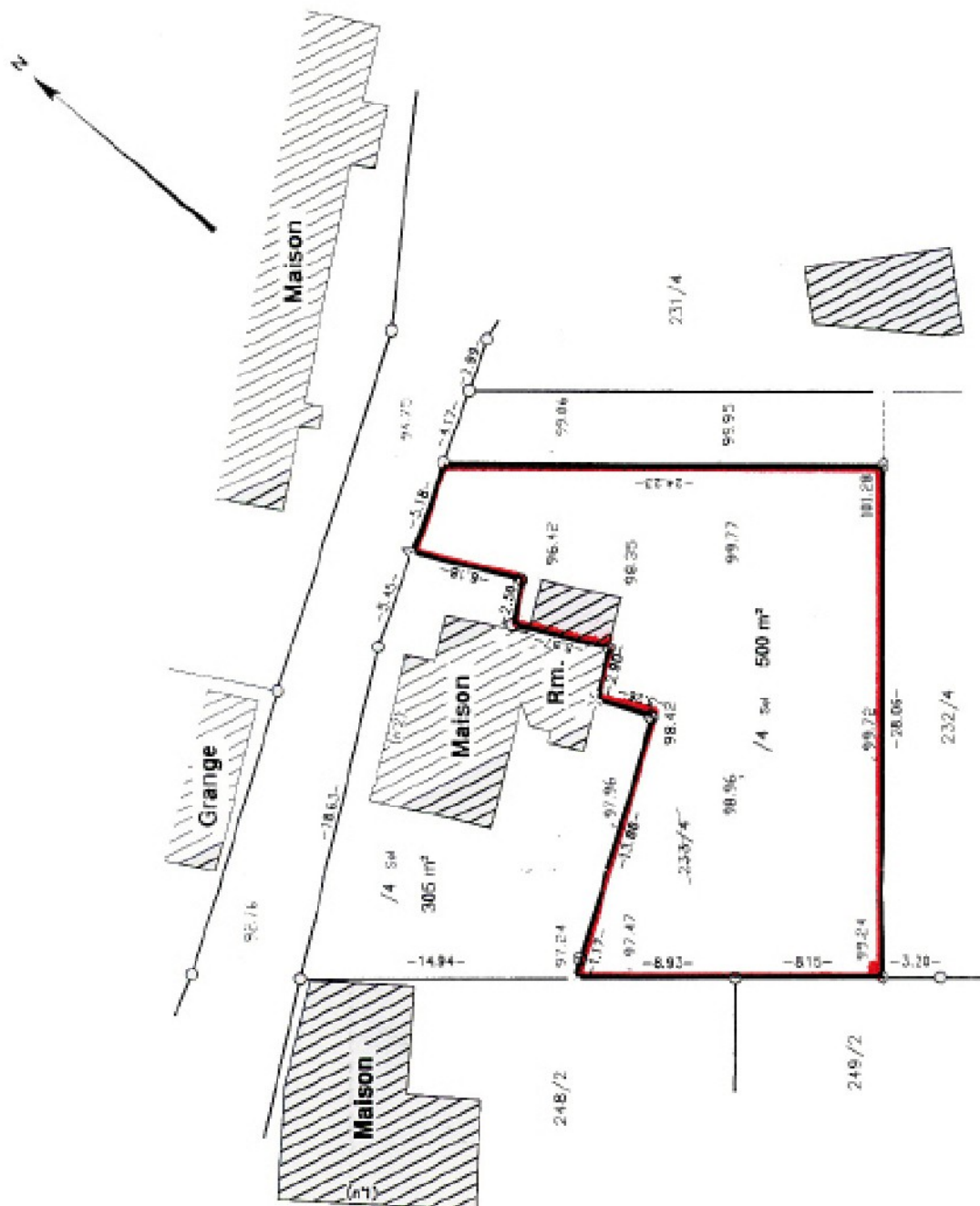


DÉCLARATION PRÉALABLE DE DIVISION FONCIÈRE

Guide pour vous aider à établir votre dossier

bordereau *formulaire* *bordereau*
formulaire *pièces jointes* *formulaire*
pièces jointes



Préalables

► Pour constituer votre dossier de déclaration préalable pour division foncière (aménagement), une **notice explicative** est disponible auprès de votre mairie et accessible sur le site internet <http://www.haut-rhin.gouv.fr/> dans les rubriques : Accueil > Politiques publiques > Aménagement du territoire construction habitat > Application du droit des sols (ADS) > Formulaire guides et notice explicative .

Cette notice vous indique :

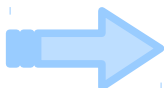
- les **formalités** auxquelles vous êtes soumis en fonction de la nature, de l'importance et de la localisation de votre projet,
- les **pièces à joindre** à votre demande et comment les établir,
- les **modalités pratiques** concernant la constitution du dossier et son instruction.

► Le formulaire « **Déclaration préalable - lotissements et autres divisions foncières non soumis à permis d'aménager** » N° CERFA 13702.02 est disponible auprès de votre mairie et accessible sur le site internet suivant <http://www.service-public.fr> dans les rubriques : Particuliers > Logement > Urbanisme > Services en ligne et formulaires > Liste complète.

Votre projet devra, en tout état de cause, respecter les règlements en vigueur (Règlement National d'Urbanisme, Plan d'Occupation des Sols ou Plan Local d'Urbanisme, Plan de Prévention des Risques...).



Pour les déclarations présentées en vertu de l'article R. 431-38 du code de l'urbanisme, vous devez joindre à votre dossier individuel en plus des annexes mentionnées à l'article R. 431-38 du code de l'urbanisme, les documents suivants : - Pour les divisions portant sur d'autres catégories de terrains non soumis à permis de construire, veuillez utiliser le formulaire CERFA N° 13702.02.



N'hésitez pas à contacter nos services au siège pour tout renseignement complémentaire (coordonnées ci-dessous).

La **Direction Départementale des Territoires (DDT) du Haut-Rhin** a élaboré le présent **guide** pour vous aider à établir votre dossier de **déclaration préalable pour division foncière**.

Il propose un **zoom sur les pièces obligatoires** à joindre à votre dossier de déclaration préalable en fonction de votre projet, avec pour chacune d'elle, les **informations obligatoires** et des **exemples** :

- **DP1** : Plan de situation du terrain
- **DP9** : Plan sommaire des lieux (s'il existe des bâtiments sur le terrain)
- **DP10** : Plan coté dans les trois dimensions faisant apparaître la ou les divisions projetées
- **DP10.1** : Attestation de l'accord du lotisseur (s'il s'agit d'une division de lots provenant d'un lotissement soumis à permis d'aménager)

Le bordereau de dépôt des pièces jointes à une déclaration préalable vous renseigne sur la codification des documents (DP 1, DP9...).

N'oubliez pas de reporter cette codification sur chaque pièce fournie.

Direction départementale des Territoires du Haut-Rhin Service Connaissance, Aménagement et Urbanisme

Cité administrative – Bât. K - 3, rue Fleischhauer - 68026 Colmar cedex
Tél : 03 89 24 85 76 - Fax : 03 89 24 84 99 - ddt-scau@haut-rhin.gouv.fr

www.haut-rhin.gouv.fr

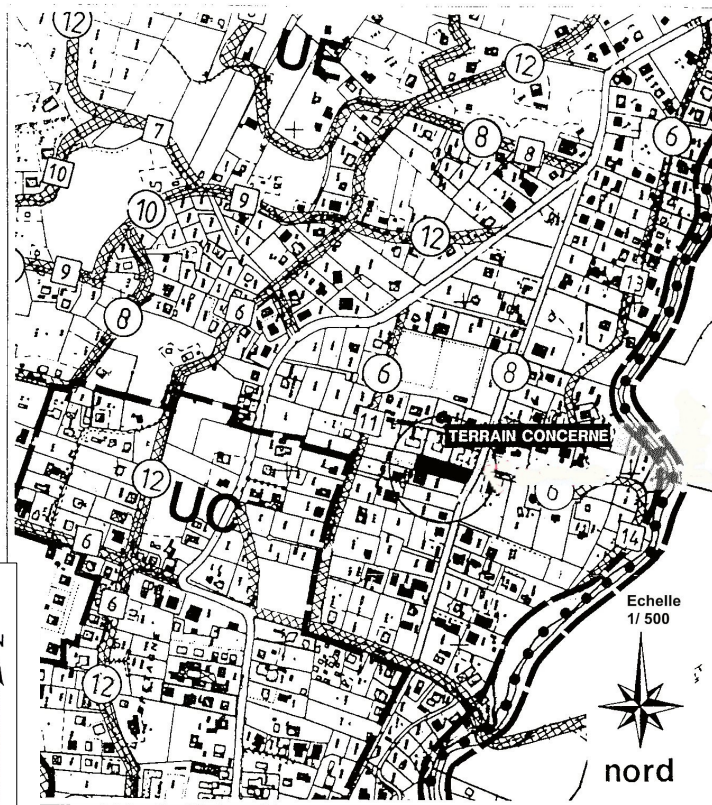
DP1 - Un plan de situation du terrain
 permettant de situer le terrain dans la commune.
 (Art. R 431.36.a et A 431.9 du Code de l'urbanisme)

Informations obligatoires

- échelle
- orientation (Nord)

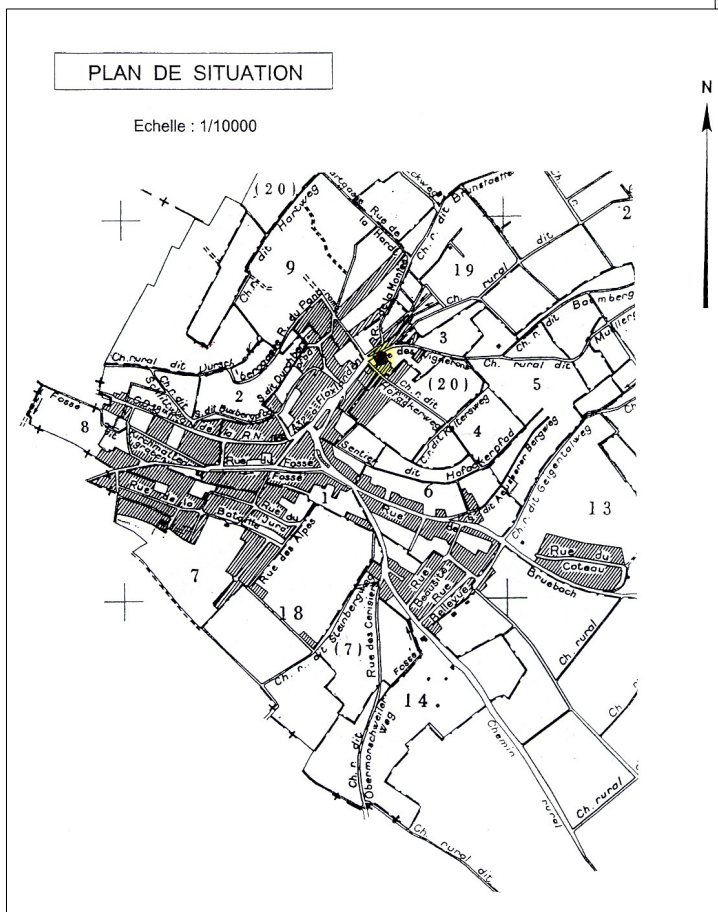
Informations nécessaires à l'instruction

- délimitation visible du terrain



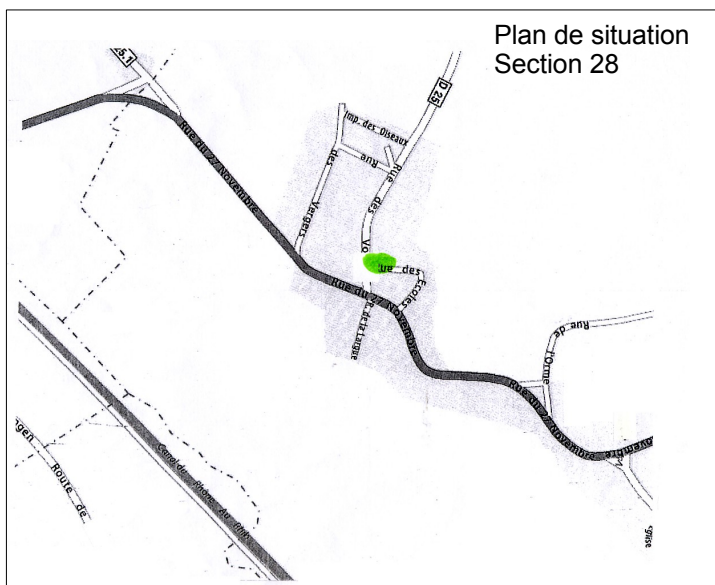
Exemple à partir d'un extrait du plan de zonage du Plan d'Occupation des Sols ou du Plan Local d'Urbanisme Document de préférence au format A4

Exemple à partir d'un plan de la commune Document de préférence au format A4



Contre exemple

- impossibilité de situer le terrain dans la commune
- absence d'échelle
- absence d'orientation



DP9 – Uniquement s'il existe des bâtiments, un plan sommaire des lieux indiquant les bâtiments de toute nature existants sur le terrain. (Art. R 441 10.b du Code de l'urbanisme)

Informations nécessaires à l'instruction

- échelle
- orientation (Nord)
- délimitation du terrain (couleur)



Contre exemple

- relevé à la main
- absence d'échelle
- absence d'orientation



DP10 - Un croquis et un plan coté dans les trois dimensions (longueur, largeur, altimétrie en mètres NGF* du terrain de l'aménagement) faisant apparaître s'il y a lieu, la ou les divisions projetées. (Art R 441.10.c et A 431.9 du Code de l'Urbanisme)

Informations obligatoires

- échelle
- orientation (Nord)
- la ou les divisions projetées (lots)

Exemple de DP 10

Département : HAUT-RHIN Commune :	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES ----- EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISÉ -----	Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
Section : 03 Echelle d'origine : 1/500 Echelle d'édition : 1/650 Date d'édition : 28/05/2009 (fuseau horaire de Paris)		Cet extrait de plan vous est délivré par : cadastre.gouv.fr
©2007 Ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique		

Contre exemple

- plan non coté dans les trois dimensions (manque l'altimétrie du terrain)
- les lots créés ne sont pas clairement identifiés
- absence d'échelle



*NGF : Nivellement Général de la France

DP10.1 – Attestation de l'accord du lotisseur (s'il s'agit d'une division de lots provenant d'un lotissement soumis à permis d'aménager)
(Art. R 442.21.b du Code de l'Urbanisme)

.....
.....
.....

.....
.....
.....

A.....
Le.....

Objet : PA n° 068.....délivré le.....
Lotissement dénommé « » à
Subdivision des parcelles cadastrées section.....n°
(Cf Article R 442.21 du Code de l'urbanisme)

Je soussigné,.....

ATTESTE :

- avoir été autorisé à créer un lotissement dénommé « »
sous le n° PA 068.....pour un nombre maximum
de.....lots,
- que le nombre maximum de lots autorisés dans le permis d'aménager
n'est pas atteint,
- ne pas s'opposer à la subdivision de lots.

Signature

Exemple de DP 10.1

**Direction départementale des Territoires du Haut-Rhin
Service Connaissance, Aménagement et Urbanisme**

Cité administrative – Bât. K
3, rue Fleischhauer
68026 Colmar cedex

Tél : 03 89 24 85 76

Fax : 03 89 24 84 99

ddt-scau@haut-rhin.gouv.fr
www.haut-rhin.gouv.fr